

QUATRE FAITS

QUE CHAQUE PROFESSIONNEL DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DOIT SAVOIR

SUR LE GDPR

1 LES SANCTIONS SONT SÉVÈRES :

Les amendes peuvent atteindre 20 millions d'Euros ou 4 % du chiffre d'affaires d'une entreprise (montant le plus élevé retenu).

CLASSEMENT FORBES	MARQUE	CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA MARQUE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)	AMENDE POTENTIELLE : 4 % (EN MILLIARDS DE DOLLARS)
N°1	Apple	214,20 \$	8,57 \$
N°2	Google	80,50 \$	3,22 \$
N°3	Microsoft	85,30 \$	3,41 \$
N°4	Facebook	25,60 \$	1,02 \$
N°5	Coca-Cola	23,00 \$	0,92 \$
N°6	Amazon	133,00 \$	5,32 \$
N°7	Disney	30,70 \$	1,23 \$
N°8	Toyota	168,80 \$	6,75 \$
N°9	McDonald's	85,00 \$	3,40 \$
N°10	Samsung	166,70 \$	6,67 \$

2



DÉFINITION ÉLARGIE DE « DONNÉES PERSONNELLES »

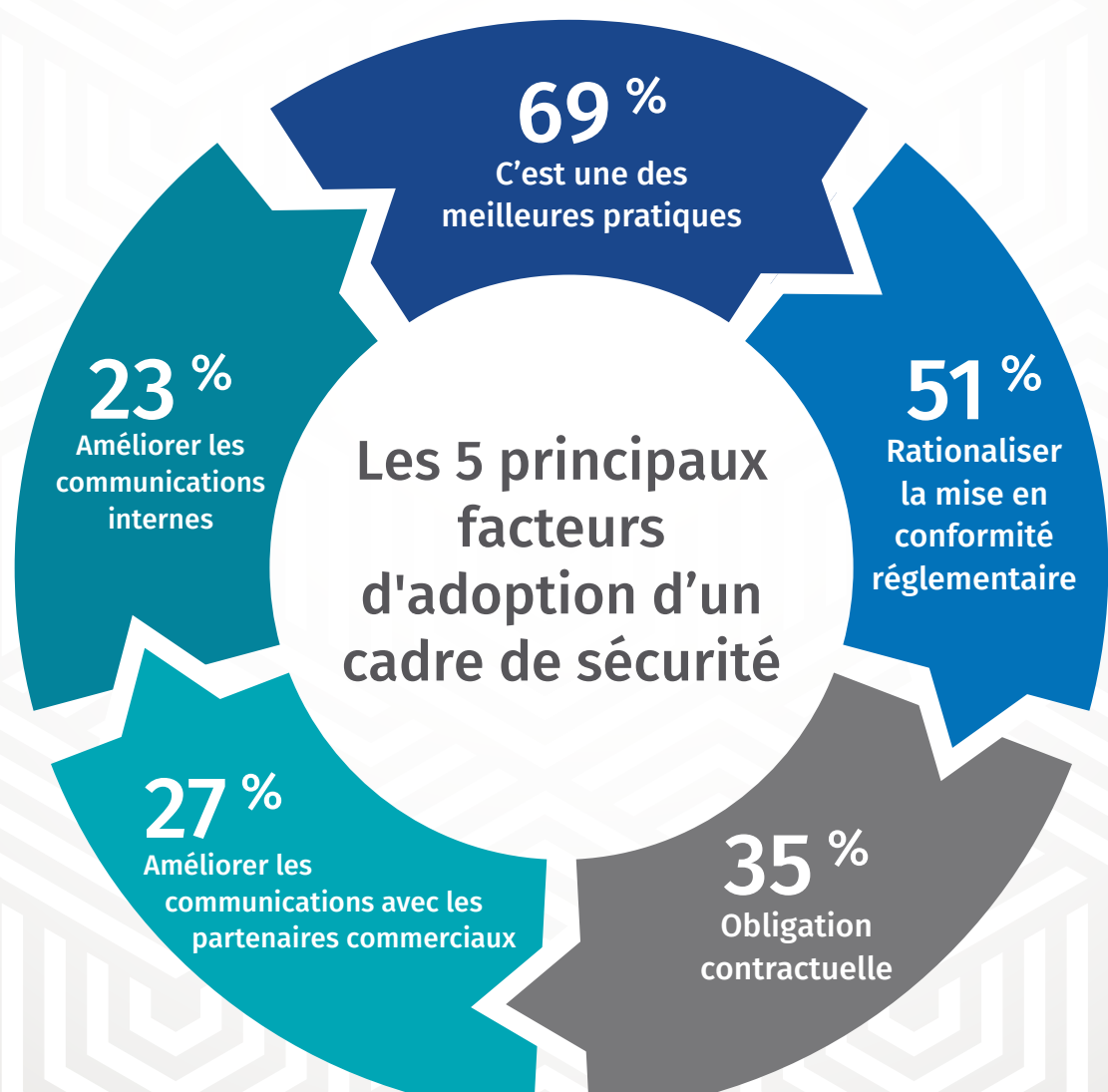
Les données personnelles peuvent notamment être :

- Des ID utilisateur
- Des données GPS (Global Positioning System)
- Des cookies
- Des adresses MAC (Media Access Control)
- Des identifiants UDID (Unique Mobile Device Identifiers)
- Des ID IMEI (International Mobile Equipment Ids)
- Des adresses IP

3

« MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES »

Une notion très utilisée dans le GDPR implique l'utilisation d'une **infrastructure de sécurité** (par exemple ISO 27K, NIST CSF, CIS Controls) pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque encouru.



4

LE GDPR IMPACTE LES ENTREPRISES DU MONDE ENTIER

Le règlement GDPR s'applique aux entreprises du monde entier qui proposent des biens et services aux ressortissants de l'Union Européenne et/ou traitent leurs données personnelles.

